



CCMA du 28 juin 2020

Déclaration liminaire CGT Enseignement privé

Compte tenu de la spécificité de cette CCMA, notre déclaration liminaire sera brève, malgré les nombreux points que cette période inédite de pandémie soulève pour les personnels de l'Education Nationale.

En premier lieu, nous tenons à souligner ici la très grande implication des enseignant-es durant cette période, leur professionnalisme et leur dévouement aux élèves pour mener à bien la fameuse « continuité pédagogique » dans des conditions difficiles.

La tâche n'a pas été simplifiée par les consignes généralement tardives, parfois contradictoires, et souvent déconnectées de la réalité du terrain de notre administration. Et cela continue aujourd'hui face aux examens par exemple. Le « déconfinement » et la reprise progressive des établissements n'ont pas été davantage maîtrisés : le besoin de retrouver les élèves et les collègues était bien réel et il se passe globalement bien. Mais les enseignant-es, comme les chefs d'établissements d'ailleurs, se sont trouvés livrés à eux-mêmes, gérant dans l'urgence des prises de décisions ministérielles qui semblaient avoir du mal à descendre les étages, et qu'il fallait donc appliquer du jour au lendemain, en naviguant le plus souvent à vue.

Encore une fois, la spécificité des établissements privés a montré dans certains d'entre-eux un total manque de concertation avec les équipes enseignantes, des pressions multiples ou encore des moyens matériel et humain limités. Le rectorat a-t-il demandé à tous les établissements privés la transmission du protocole sanitaire mis en place par chaque établissement ? C'est une nécessité. Le regard de l'administration est indispensable sur un sujet aussi sérieux.

Ce qui nous inquiète aujourd'hui, c'est « l'après ». Le ministre Blanquer nous prépare « son école de demain ». Il n'est jamais bon de prendre des décisions qui engagent l'avenir en situation de crise et c'est pourtant ce que tente de faire le ministre en ce moment.

La mise en place des 2S2C serait un contre-sens. Des mesures rétrogrades. Non seulement les collectivités locales n'y sont pas favorables, mais ce serait nier l'essence même de l'Education Nationale, et notamment la spécificité des professeurs d'EPS, d'arts plastiques, de musique et bien d'autres encore. Nous vous demandons, autour de cette table virtuelle de la CCMA, en tant que cadres intermédiaires de l'administration et malgré votre devoir de loyauté, de ne pas laisser faire. De prendre du recul par rapport à ce que le ministre tente d'imposer pour les générations à venir.

Le recours au travail à distance pour la rentrée prochaine semble s'immiscer et certains établissements privés sollicitent déjà des enseignants pour s'engager dans cette voie en septembre. Si le développement des nouvelles technologies doit être au service de la pédagogie, il ne faudrait pas que cela devienne un nouveau moyen pour diminuer le coût de l'Education Nationale et faire des économies.

Merci pour votre attention.

Serge VALLET
Elu CCMA – CGT Enseignement privé